







DAJ 2011 - 100 /JCH/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE MONTPELLIER 1,

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE MONTPELLIER 2, LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié

relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009

portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009

relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm :

DECIDENT

Art. 1: Il est créé, pour une durée de quatre ans, une Unité Mixte de Service US 009 intitulée :

« BioCampus Montpellier »

Art. 2: L'Unité Mixte de Service US 009 exercera son activité dans les locaux situés :

UMR 5203 CNRS – U 661 INSERM Institut de Génomique Fonctionnelle Université de Montpellier 141 rue de la Cardonille 34000 MONTPELLIER

Art. 3 : L'Unité Mixte de Service US 009 est administrativement rattachée à la délégation régionale de « Montpellier ».

Art. 4 : Monsieur Laurent JOURNOT est nommé directeur de l'Unité Mixte de Service US 009 pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Art. 5: La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Fait à Paris, le 17 mars 2011

Le Président de l'Université

Montpellier 1

La Présidente de l'Université

Montpellier 2

Pr Philippe AUGÉ

Pr Danièle HÉRIN

Pr André SYROTA

de l'Inserm

Le Président-directeur général

Le Président du C.N.R.S.